

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3484**

objet :	<b>Marchés communautaires attribués à la Société anonyme transiciel régions - Avenant de substitution au bénéfice de la Société par actions simplifiée Sogeti transiciel régions</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A compter du 31 mai 2005, la société par action simplifiée (SAS) Sogeti transiciel régions (numéro de Siret : 479 972 721 00191 - code NAF 721 Z) informait la Communauté urbaine qu'elle se substituait à la société anonyme (SA) transiciel régions pour l'exécution des marchés de prestations de services passés entre cette dernière et la Communauté urbaine.

Le siège social de la SAS Sogeti transiciel régions est situé au 113, boulevard Stalingrad, 69100 Villeurbanne.

Les marchés, au nombre de deux, passés avec la Communauté urbaine et non soldés, sont les suivants :

- n° 040103 Q : tous sites : adaptation de l'application informatique Polivil aux besoins des principaux acteurs/financeurs de la politique de la ville,

- n° 041082 E : tous sites : adaptation de l'application informatique Polivil aux besoins des principaux acteurs-financeurs de la politique de la ville - évolutions fonctionnelles V 3.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant de substitution ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** ledit avenant de substitution au bénéfice de la SAS Sogeti transiciel régions.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cet avenant.

Cet avenant prend effet dès sa date de notification à l'entreprise.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,